

Montage de projets en énergie renouvelable (EnR)

Depuis une dizaine d'années, les modèles techniques, juridiques et financiers en lien avec les Energies Renouvelables n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Les réglementations publiées récemment (loi de transition énergétique) vont dans ce sens en imposant systématiquement la mise en place intelligente de bâtiments et îlots de vie performants. En parallèle, le marché n'a cessé de s'adapter en donnant naissance à des structures dédiées pour le portage en tiers investissement de projets de centrales de production d'énergie renouvelable sur du patrimoine public et privé.

Cette formation permettra d'appréhender sous tous ses aspects la stratégie à adopter en vue de l'intégration de centrales photovoltaïques dans des opérations d'aménagement et de construction (compatibilité technique et juridique, assurances, gestion des co-activités, plan d'affaires,...).

Objectifs

- Prescriptions techniques et juridiques à respecter dans le cadre d'opérations d'aménagement et construction pour favoriser l'intégration de centrales photovoltaïques
- Calcul du potentiel de production photovoltaïque et plan d'affaires associé en stade pré-faisabilité
- Montage juridique, technique et financier lié à la mise en place de photovoltaïque en toiture de bâtiments, sur ombrières de parkings ou sur terrains délaissés et financiers en autoconsommation en stade pré-faisabilité
- Impacts du portage financier (portage en propre, en tiers investissement ou mixte) sur son projet immobilier (hôtel d'entreprises, usines, ERP, ...)
- Analyse des potentiels techniques et financiers en autoconsommation en stade pré-faisabilité

Publics

- Directeurs et chargés d'opérations de Sem Immobilières et Sem d'énergie
- Aménageurs

Dates et lieu



28 novembre 2016 (9h30/17h30)
 en Guadeloupe

Programme

Photovoltaïque : présentation des enjeux et évolution de la filière

- Présentation générale du fonctionnement d'une centrale photovoltaïque
- Historique et évolution de la filière
- Le photovoltaïque en 2016 : cadre juridique et tarifaire

L'autoconsommation photovoltaïque

- Un kWh solaire devenu compétitif
- L'évolution de la notion de stockage de l'énergie

Montage d'opérations de construction et d'aménagement intégrant la dimension photovoltaïque

- Aspects juridique, technique et financier
- Cas concrets

Focus sur les candélabres autonomes : une solution d'avenir compétitive

- Présentation du principe de fonctionnement, une solution performante à tous points de vue
- Cas concret appliqué à 2 ZAC

Intervenant

Julien Delage,
 Chef de projets énergies,
 Territoires Charente

Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)
 Collectivités territoriales, Epl adhérentes
 (à jour de cotisation) : 550 € HT (596,75 € TTC)
 Autres : 715 € HT (775,78 € TTC)

Contact et inscription



Rosemay Bimwala
 Pôle Promotion
 Tél. : 01 53 32 22 26
r.bimwala@lesepl.fr